



**DELIBERATION N° 25/103 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE  
RELATIVE À LA CRÉATION D'UNE COMMISSION AD HOC SUR LA POLITIQUE  
LINGUISTIQUE DE LA COLLECTIVITÉ DE CORSE**

**RILATIVA À A CREAZIONE DI UNA CUMMISSIONE AD HOC NANT'À A PULITICA  
LINGUISTICA DI A CULLETTIVITÀ DI CORSICA**

**SEANCE DU 26 JUIN 2025**

L'an deux mille vingt cinq, le vingt six juin, l'Assemblée de Corse, convoquée le 13 juin 2025, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Présidente de l'Assemblée de Corse.

**ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.**

Véronique ARRIGHI, Serena BATTESTINI, Didier BICCHIERAY, Jean-Marc BORRI, Marie-Claude BRANCA, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Angèle CHIAPPINI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Frédérique DENSARI, Petru Antone FILIPPI, Eveline GALLONI D'ISTRIA, Pierre GHIONGA, Jean-Charles GIABICONI, Josepha GIACOMETTI-PIREDDA, Vanina LE BOMIN, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Don Joseph LUCCIONI, Antonia LUCIANI, Saveriu LUCIANI, Sandra MARCHETTI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Paula MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Véronique PIETRI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO DI BORGO, Jean-Noël PROFIZI, Jean-Michel SAVELLI, Joseph SAVELLI, François SORBA, Charlotte TERRIGHI, Elisa TRAMONI, Hervé VALDRIGHI, Hyacinthe VANNI

**ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :**

M. Jean-Christophe ANGELINI à M. Saveriu LUCIANI  
Mme Danielle ANTONINI à Mme Françoise CAMPANA  
Mme Vanina BORROMEI à M. Pierre POLI  
Mme Santa DUVAL à M. Jean-Martin MONDOLONI  
Mme Muriel FAGNI à Mme Frédérique DENSARI  
Mme Lisa FRANCISCI-PAOLI à Mme Sandra MARCHETTI  
M. Antoine POLI à Mme Vanina LE BOMIN  
M. Paul QUASTANA à Mme Marie-Claude BRANCA  
M. Jean-Louis SEATELLI à Mme Marie-Thérèse MARIOTTI  
M. Alex VINCIGUERRA à M. Romain COLONNA  
M. Charles VOGLIMACCI à M. Georges MELA

**ETAIENT ABSENTS : Mmes et MM.**

Paul-Félix BENEDETTI, Paule CASANOVA-NICOLAI, Christelle COMBETTE, Pierre GUIDONI, Flora MATTEI, Julia TIBERI

## **L'ASSEMBLEE DE CORSE**

- VU** le Code général des collectivités territoriales, titre II, livre IV, IVème partie, et notamment ses articles L. 4422-8 et suivants,
- VU** la délibération n° 21/119 AC de l'Assemblée de Corse du 22 juillet 2021 adoptant le cadre général d'organisation et de déroulement des séances publiques de l'Assemblée de Corse, modifiée,
- VU** la délibération n° 22/165 AC de l'Assemblée de Corse du 24 novembre 2022 prenant acte du rapport d'orientation sur la politique linguistique,
- VU** le Règlement Intérieur de l'Assemblée de Corse, et notamment son article 29,
- SUR** rapport de la Présidente de l'Assemblée de Corse,

## **APRES EN AVOIR DELIBERE**

À l'unanimité,

**Ont voté POUR (57) : Mmes et MM.**

Jean-Christophe ANGELINI, Danielle ANTONINI, Véronique ARRIGHI, Serena BATTESTINI, Didier BICCHIERAY, Jean-Marc BORRI, Vanina BORROMEI, Marie-Claude BRANCA, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Angèle CHIAPPINI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI-PAOLI, Eveline GALLONI D'ISTRIA, Pierre GHIONGA, Jean-Charles GIABICONI, Josepha GIACOMETTI-PIREDDA, Vanina LE BOMIN, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Don Joseph LUCCIONI, Antonia LUCIANI, Saveriu LUCIANI, Sandra MARCHETTI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Paula MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Véronique PIETRI, Antoine POLI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO DI BORGO, Jean-Noël PROFIZI, Paul QUASTANA, Jean-Michel SAVELLI, Joseph SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI, François SORBA, Charlotte TERRIGHI, Elisa TRAMONI, Hervé VALDRIGHI, Hyacinthe VANNI, Alex VINCIGUERRA, Charles VOGLIMACCI

### **ARTICLE PREMIER :**

**DECIDE DE CRÉER** une commission ad hoc sur la politique

linguistique de la Collectivité de Corse.

**DEMANDE** à cette commission, instituée jusqu'à la fin de la mandature, de contribuer à :

- L'opérationnalisation du rapport d'orientation voté par notre Assemblée, en formulant des propositions d'actions à l'attention du Conseil exécutif,
- La réflexion relative au statut de la langue corse dans le cadre de la révision constitutionnelle et de l'écriture de la Loi organique.

**FIXE** sa composition à 21 membres, répartis comme suit :

- Mme la Présidente de l'Assemblée de Corse
- 10 conseillers pour le groupe « **Fà Populu Inseme** » :

**Mmes et MM. Romain COLONNA, Françoise CAMPANA, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Eveline GALLONI D'ISTRIA, Jean-Charles GIABICONI, Don Joseph LUCCIONI, Paula MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Elisa TRAMONI**

- 3 conseillers pour le groupe « **Un Soffiu Novu - Un Nouveau Souffle pour la Corse** » :

**Mmes Cathy COGNETTI-TURCHINI et Santa DUVAL et M. Jean-Martin MONDOLONI**

- 2 conseillers pour le groupe « **Avanzemu** » :

**Mme Vanina LE BOMIN et M. Saveriu LUCIANI**

- 2 conseillers pour le groupe « **Core in Fronte** » :

**Mmes Marie-Claude BRANCA et Véronique PIETRI**

- 3 conseillers « **Non-inscrits** » :

**Mmes Josepha GIACOMETTI-PIREDDA et Charlotte TERRIGHI et M. Pierre GHIONGA**

## **ARTICLE 2 :**

**PREND ACTE** de la composition du bureau de la Commission ad hoc sur la Politique Linguistique de la Collectivité de Corse :

Président : **Romain COLONNA**  
Vice-présidents : **Jean-Martin MONDOLONI**  
**Vanina LE BOMIN**  
**Véronique PIETRI**

**ARTICLE 3 :**

La présente délibération fera l'objet d'une publication sous forme électronique sur le site internet de la Collectivité de Corse.

Aiacciu, le 26 juin 2025

La Présidente de l'Assemblée de Corse,

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'M. A. Maupertuis', written in a cursive style.

Marie-Antoinette MAUPERTUIS

# **ASSEMBLEE DE CORSE**

3 EME SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2025

REUNION DES 26 ET 27 JUIN 2025

**RAPPORT DE MADAME  
LA PRESIDENTE DE L'ASSEMBLÉE DE CORSE**

**CREAZIONE DI UNA CUMMISSIONE AD HOC NANT'À A  
PULITICA LINGUISTICA DI A CULLETIVITÀ DI CORSICA**

**CRÉATION D'UNE COMMISSION AD HOC SUR LA  
POLITIQUE LINGUISTIQUE DE LA COLLECTIVITÉ DE  
CORSE**

COMMISSION(S) COMPETENTE(S) :    Hors Commission

**RAPPORT DE MADAME LA PRESIDENTE DE L'ASSEMBLEE DE CORSE  
RAPORTU DI A SIGNORA PRESIDENTE DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA**

Lors de la dernière session de l'Assemblée de Corse, notamment du débat relatif à la situation politique et à la révision constitutionnelle, le Président du Conseil exécutif et la Présidente de l'Assemblée de Corse ont fait part, d'abord à la Conférence des Présidents, puis en session plénière, de leur intention de créer une commission *ad hoc* de l'Assemblée de Corse consacrée à la nouvelle politique linguistique de la Collectivité de Corse.

Il convient de rappeler, à cet égard, qu'un rapport d'orientation sur la politique linguistique a été présenté à l'Assemblée de Corse le 24 novembre 2022 (délibération n° 22/165 AC).

Par la suite, dans le respect de la méthode du rapport d'orientation, une phase de travaux et consultation a été engagée, notamment dans le cadre de la Commission du Développement Économique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement (CDENATE) et la Commission de l'Éducation, de la Culture, de la Cohésion Sociale et des Enjeux Sociétaux (CECCSES), dont le rapport conjoint a été présenté en Assemblée de Corse qui en a pris acte par la délibération n° 24/055 AC du 26 avril 2024.

Dans ce contexte, la création d'une commission *ad hoc* vise à constituer un espace politique inédit d'échanges et de contributions autour de la traduction opérationnelle de ces travaux, afin de permettre au Conseil exécutif de définir et mettre en œuvre dès la fin de l'année 2025 une nouvelle politique linguistique de la Collectivité de Corse, partagée par l'ensemble des sensibilités politiques représentées dans notre Assemblée.

Cette méthode collaborative poursuit l'effort initié avec le rapport d'orientation. Elle garantit un cadre élargi qui pourra associer, d'une part, l'ensemble des acteurs et des parties-prenantes, par le biais d'auditions notamment, et favoriser, d'autre part, un travail parlementaire approfondi, dans le respect des prérogatives du Président du Conseil exécutif en matière de langue corse ainsi que des compétences que la Collectivité de Corse détient dans le cadre de notre actuel statut.

La commission *ad hoc* aura donc, jusqu'à la fin de la mandature, pour mission de contribuer à :

i. L'opérationnalisation du rapport d'orientation voté par notre Assemblée, en formulant des propositions d'actions à l'attention du Conseil exécutif,

ii. La réflexion relative au statut de la langue corse dans le cadre de la révision constitutionnelle et de l'écriture de la Loi organique.

Son programme et ses axes de travail thématiques devront faire l'objet d'une présentation en Assemblée de Corse lors de la session de juillet 2025.

Afin de permettre à la Commission *ad hoc* de se réunir, de procéder à la désignation de son bureau, et d'engager ses travaux au plus tôt, il vous est proposé, conformément à l'article 29 de notre Règlement Intérieur, de valider aujourd'hui la constitution de cette commission et d'en arrêter la composition.

À cet effet, et s'agissant d'un enjeu de société largement partagé, il m'apparaît judicieux de retenir une composition qui reflète les équilibres politiques de notre Assemblée sans exclure pour autant les Conseillers non-inscrits, dont on connaît l'investissement personnel dans ce domaine. Dans cet esprit, je vous propose de retenir un format de 20 conseillers, mettant à parité la majorité et les oppositions :

- 10 sièges pour Fà Populu Inseme,
- 10 sièges pour les oppositions : 3 pour Un Soffiu Novu, 2 pour Avanzemu, 2 pour Core In Fronte et 1 pour chacun des non-inscrits.

La Présidente de l'Assemblée de Corse est membre de droit de cette Commission, ce qui porte le nombre de membres de la Commission *ad hoc* à 21.

En fonction des thématiques abordées, le Conseil exécutif de Corse, de même que les organismes consultatifs de la Collectivité (le Conseil Économique, Social, Environnemental et Culturel de Corse, l'Assemblea di a Giuventù et la Chambre des Territoires), pourront bien sûr être associés à leurs travaux. Et dans cet esprit, tout conseiller à l'Assemblée de Corse qui se montrerait intéressé par leur ordre du jour pourra y assister, comme c'est l'usage, sans voix délibérative.

Une délibération vous est proposée à cet effet.

Je vous serai obligée de bien vouloir en délibérer,